

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 28 AVRIL 2017  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Michaël DAUSSY, Colette MELON, Jean-Paul Paul ROYER, Nathalie OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Urielle GONARD

**ABSENT EXCUSE** : Nicolas OSSEDAT

**ABSENT** : Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

En début de séance, Monsieur le Maire présente Monsieur BURCKEL, exploitant du camping, du snack, des tennis et du minigolf retenu suite à la procédure de concession de service (environ 1 année de procédure).

Monsieur BURCKEL fait part de son parcours professionnel, des motivations qui l'ont appelé à soumissionner et de ses projets.

### 1/TARIFS CAMPING 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs proposés par Monsieur BURCKEL pour la saison 2017.

D'autre part, l'assemblée prend note du tarif de 10 € l'heure qui sera pratiqué pour l'utilisation des courts de tennis par les campeurs ou autres pratiquants dans les plages horaires qui leurs sont réservées selon le contrat signé avec Monsieur BURCKEL (co existence avec le club de tennis qui dispose d'une utilisation gratuite).

### 2/TARIFS PISCINE 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs présentés par Emmanuelle BARLERIN pour la saison 2017 soit du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 août 2017. Ceux-ci sont identiques à pratiqués en 2016.

NOTA : Cette année, la carte mensuelle réservée pour les enfants de 6-17 ans extérieurs à la commune permettra également aux familles de campeurs installés au Verdillé pendant un mois d'accéder à la piscine municipale.

	HBTS ST JUST EN CHEVALET 2016	2017	EXTERIEUR A ST JUST EN CHEVALET 2016	2017
<b>ADULTE</b>				
TICKET	<b>4.50</b>	4.50	<b>5.00</b>	<b>5.00</b>
CARNET 10 TICKETS	<b>35.00</b>	35.00	<b>40.00</b>	<b>40.00</b>
CARTE MENSUELLE	<b>45.00</b>	45.00	<b>52.00</b>	<b>52.00</b>
ENFANT - 6 ANS	<b>GRATUIT</b>	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>ENFANT (6 - 17 ANS)</b>				
TICKET	<b>3.00</b>	3.00	<b>3.50</b>	<b>3.50</b>
CARNET 10 TICKETS	<b>20.00</b>	20.00	<b>25.00</b>	<b>25.00</b>
CARTE MENSUELLE	<b>36.00</b>	36.00	<b>42.00</b>	<b>42.00</b>
ECOLE, ALSH, ASSOCIATIONS	<b>2.00</b>	2.00	<b>2.00</b>	<b>2.00</b>
ACCOMPAGNATEURS, VISITEURS (sans sac) SUR PELOUSE	<b>2.00</b>	2.00	<b>2.00</b>	<b>2.00</b>
ADULTE 17 H 30 - 20 H 00	<b>3.00</b>	3.00	<b>3.50</b>	<b>3.50</b>
MINI GOLF	<b>suppression</b>	-	<b>suppression</b>	-
BILLET RESERVE AU CAMPEUR CARNET DE 25			<b>50.00</b>	<b>50.00</b>

### 3/ FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que le SIEL a indiqué tout récemment, en conseil communautaire, que seules les communes qui possèdent des rues numérotées et nommées pourraient bénéficier du service !!!

Toutes les communes présentes ont fait part de leur grande surprise et pour certaines d'un très vif agacement. Il eut, en effet, fallu connaître cette règle dès le départ car elle met en jeu d'importantes sommes (environ 70 000 euros pour St Just).

Jusqu'alors tous les membres de la CCPU (plus d'une vingtaine représentant les 11 communes y compris les maires) avaient compris qu'il s'agissait d'une recommandation et non d'une obligation.

Face aux réactions virulentes de l'assemblée communautaire, les représentants du SIEL ont obtenu que 2 opérateurs se positionnent malgré tout Il s'agit d'OZONE et de NORDNET qui ne feront pas de ce préalable une obligation. Orange, Bouygues et les autres opérateurs ayant « pignon sur rue » ne feront donc pas d'offre pour l'instant.

Dans le futur, il faudra donc réfléchir à cette mise en place très lourde, difficile et onéreuse

NOTA : seules 40% des communes de la Loire sont numérotées.

### 4/TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

Madeleine VEILLAS, adjointe aux affaires scolaires, informe l'assemblée Municipale que lors du dernier conseil d'administration, l'Association Loisirs en Pays d'Urfé a fait savoir qu'elle n'assurerait plus l'animation des temps d'activité périscolaire (TAP).

Le devenir des TAP est par ailleurs incertain (élections présidentielles).

Cependant s'ils devaient être maintenus et en ce qui concerne l'école publique, ils seraient assurés par le personnel communal affecté à l'école et par des intervenants extérieurs.

### 5/ SDIS : ENTRETIEN ESPACES VERTS

Monsieur le Maire rappelle la convention passée entre le SDIS de la Loire et la commune de Saint Just en Chevalet lors de la construction de la caserne pour une durée de 4 ans. Elle concerne l'entretien des espaces verts aux abords du bâtiment réalisé par la commune moyennant une redevance annuelle de 840.00 €.

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le renouvellement de cette convention dans les mêmes conditions.

### 6/CHANGEMENT DE LOCAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il a été saisi par la CCPU et l'Association Loisirs en Pays d'Urfé afin de connaître les disponibilités de la commune en matière de locaux pour accueillir les services administratifs du centre de loisirs basés pour l'instant à la CCPU.

Le bureau servant auparavant à la médecine du travail au rez de chaussée de la mairie, présenté à la CCPU, conviendrait (sous réserve d'une visite du bureau de l'association)

Une convention d'utilisation des locaux moyennant 600 € par an pour participation aux frais (chauffage, électricité ...) serait proposée sachant que l'ALSH utilise aussi le préau de l'école publique.

L'Association Loisirs en Pays d'Urfé devra également, au travers de cette convention, accepter une clause prévoyant que leur personnel libère les locaux lorsque les agents administratifs communaux sont amenés à recevoir des personnes handicapées ne pouvant accéder au secrétariat situé à l'étage (cas peu fréquent). Il faut en effet que ces personnes puissent bénéficier en mairie du même service que tous.

D'autre part, le Maire informe que l'école de musique va quitter la mairie et s'installer dans les locaux de « l'ancienne gare » en lieu et place du RAPE qui a récemment déménagé avenue du 8 Mai.

Le Maire rappelle également que le site de proximité est maintenant installé dans les locaux de l'ex-trésorerie, place de la Mairie.

## 7/ DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité une décision modificative au budget communal afin d'inscrire une provision supplémentaire au 2041512 pour régler le fond de concours concernant les travaux de voirie complémentaires accordés à la commune cette année.

## 8/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

Aucune demande de subvention n'est retenue par le conseil.

## QUESTIONS DIVERSES

Lors des questions diverses, ont été abordés les sujets suivants :

### Rendez-vous demandé par le Sénateur FOURNIER au Maire :

Lors de cette entrevue 3 thèmes majeurs ont été abordés :

- l'intercommunalité : point sur le dossier

- le projet éolien : Le Sénateur, par ailleurs Président du SIEL, s'est dit **défavorable au projet éolien la Tuillère – Cherier précisant que ce genre de projet n'était pas adapté aux caractéristiques naturelles et topographiques de notre secteur**. Il a également fait part de cette position à Huguette Burelier Maire de St Priest la Prugne.

- la fibre optique : le sénateur est revenu sur la question de numérotation des rues

### Enveloppes de solidarité : Monsieur BARTHOLIN a transmis la liste des projets de toutes les communes du canton susceptibles d'être retenus pour l'attribution des enveloppes de solidarité.

### Déploiement du réseau Free Mobile : Pascal PONCET explique au conseil municipal s'être rendu, le matin même accompagné de Madeleine Veillas, Bernard Meier, Daniel Chalot et Alain Dufour, et d'un agent de Free Mobile, sur une parcelle boisée communale située au lieudit « l'allée ». Cette parcelle pourrait correspondre, par sa situation et ses caractéristiques, au besoin de Free qui souhaite installer un émetteur dans l'objectif qu'ont désormais les opérateurs de couvrir 90 % du territoire français (obligation faite aux opérateurs par la loi). Cette visite fait d'ailleurs suite à un courrier recommandé qui a été adressé par l'opérateur à la mairie. L'opérateur va réaliser une étude et faire des mesures pour s'assurer que l'emplacement convient. Rien n'est encore validé (l'intérieur du clocher de l'église peut également être un « plan B »).

Pascal PONCET a insisté auprès de l'opérateur pour que le mât soit le moins visible possible et intégré à l'intérieur du bois (hauteur 30 à 40 m).

Clare Vernin exprime son étonnement expliquant que free couvrirait déjà l'essentiel de la commune.

- + Urbanisme : une demande de permis de construire pour maison d'habitation a été déposée sur un terrain route de Juré (entre les propriétés Vial et Jacquet ).
- + Fleurissement : la commune s'est inscrite au concours « Fleurir la Loire 2017 – Villes et Villages Fleuris » indique Dominique Vietti.
- + Rapport analyses d'eau : à disposition en mairie
- + Rencontre site de proximité/demandeurs d'emploi : le 11 mai 2017 à la salle ERA de 9 h à 12 h
- + Reportage sur la maison de santé et les déserts médicaux : diffusé sur radio « France Bleue ». L'Association Santé en Pays d'Urfé a été interviewée.
- + Journées nationales Croix Rouge : du 9 au 18 juin 2017 (quête sur la voie publique)
- + Salle ERA : retenue du 25 au 28 mai 2017 par un groupe de 70 personnes qui par ailleurs vont camper au camping municipal,
- + Elections législatives : la salle ERA est réservée par différents partis politiques dans le cadre de la campagne des législatives. Le tarif de 250.00 € est appliqué.
- + Invitations, cérémonies, manifestations:

\* à compter du 03 mai expo « un guignol ligérien » salle du rez de chaussée de la mairie et expo photos à la bibliothèque

\* 08 mai à 11h cérémonie du 8 mai 1945

\* 12 mai 2017 inauguration RAPE à 16 h 00

\* 13 mai 2017 invitation fête de l'école publique à la salle de sport.

\* **ASSE KID'S TOUR le 24 mai** de 9 h 00 à 17h 00 : ateliers ludiques autour du football organisés par l'AS Saint-Etienne et de département au stade de foot.

\* Concert à l'église dans le cadre du Festival de la Bâtie d'Urfé : 18 juillet 2017

\* Concert à l'église dans le cadre du Festival des Monts de la Madeleine : 04 août 2017

\* Colette MELON et Urielle GONARD présentent le projet de réaménagement du local « rangement vaisselle » à la salle ERA suivant un devis établi par l'entreprise PATAY.

La date du prochain conseil municipal est fixée exceptionnellement au 9 juin 2017.

La séance est levée à 22 h 40